

DOCUMENTS À REMETTRE À L'HÔPITAL DE JOUR



Merci de nous faire parvenir vos documents **par mail ou par courrier**, ou au plus tard le jour de votre admission.

Mail : admissionhdj@les-capucins-angers.fr

Adresse : Association Les Capucins – Hôpital de jour
11 boulevard Jean Sauvage – CS 40329
49103 ANGERS CEDEX 02

Veillez noter que si ces documents ne nous parviennent pas dans les délais, le TIERS PAYANT, qui vous permet de ne pas avancer vos frais de santé, ne pourra pas être mis en place.

Cette disposition s'applique également en cas de tout changement de mutuelle ou de caisse sans en avoir préalablement averti le service des Admissions.

-
- Carte vitale** (à rapporter également le jour de l'admission) 
 - Attestation de droits** sécurité sociale à jour
 - Carte de mutuelle **recto-verso**
 - Carte d'identité **recto-verso** (à défaut passeport ou titre de séjour) 
 - Ordonnance de jugement de tutelle ou curatelle
 - Déclaration de l'arrêt de travail/maladie professionnelle
 - Notification d'accord de prise en charge pour les accidents du travail
 - Pour une demande d'ALD à 100%, veuillez vous rapprocher de votre médecin traitant

A noter : si votre ALD n'est pas en lien avec votre prise en charge Capucins, nous vous invitons à nous contacter afin que l'on puisse vous expliquer la démarche à suivre auprès de votre mutuelle.

Documents à transmettre après signature :

- Engagement de paiement
- Désignation d'une personne de confiance
- Recueil du consentement libre et éclairé
- Questionnaire de satisfaction : à remettre une fois la rééducation terminée*

Pour toutes informations relatives aux données personnelles des patients, une page du site internet des Capucins y est dédiée : <https://les-capucins-angers.fr/les-capucins/rgpd/>.